



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/41/PV.33  
16 octobre 1986

FRANCAIS

---

Quarante et unième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA TRENTE-TROISIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 10 octobre 1986, à 15 heures

Président :

M. CHOUDHURY

(Bangladesh)

Nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies [16]

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de  
l'Organisation des Nations Unies [38]

- a) Rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé  
d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de  
l'Organisation des Nations Unies
- b) Note du Secrétaire général

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français  
et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les  
Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des  
interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation  
intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section  
d'édition des documents officiels, Département des services de conférence,  
bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un  
exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

NOMINATION DU SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

- a) LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE (A/41/696)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/41/L.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée est saisie d'une lettre datée du 10 octobre 1986, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil de sécurité (A/41/696). Cette lettre se lit comme suit :

"J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Conseil de sécurité, à sa 2714ème séance (privée), tenue le 10 octobre 1986, a adopté à l'unanimité la résolution 589 (1986) concernant la nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Cette résolution est ainsi conçue :

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la question de la recommandation en vue de la nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,  
Recommande à l'Assemblée générale de nommer

M. Javier Pérez de Cuéllar Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour un deuxième mandat, allant du 1er janvier 1987 au 31 décembre 1991.

Le Président du Conseil de sécurité,

(Signé) Mohammad Hussain AL-SHAALI"

Eu égard à cette recommandation du Conseil de sécurité, l'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution présenté dans le document A/41/L.1 par l'Australie, la Bulgarie, la Chine, le Congo, le Danemark, les Emirats arabes unis, les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Ghana, Madagascar, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Thaïlande, la Trinité-et-Tobago, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Venezuela. C'est le seul document présenté sur lequel l'Assemblée doit prendre une décision.

Je donne la parole au représentant des Emirats arabes unis, S. Exc. M. Mohammad Hussain Al-Shaali, qui est également le Président du Conseil de sécurité.

M. AL-SHAALI (Émirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : En ma qualité de président du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, j'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole à l'Assemblée générale à l'occasion d'un événement remarquable, la nomination du Secrétaire général, en un moment critique de la vie de notre organisation.

A sa 2714<sup>ème</sup> séance, tenue le 10 octobre 1966, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 589 (1986) que le Président vient de lire.

Conformément à cette recommandation unanime du Conseil de sécurité, un projet de résolution présenté par les membres du Conseil (document A/41/L.1) a été distribué, et, au nom des membres du Conseil, je voudrais maintenant le présenter à l'Assemblée générale.

Ce projet de résolution propose que l'Assemblée générale des Nations Unies nomme M. Javier Pérez de Cuéllar Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour un deuxième mandat de cinq ans, commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1987. Ce faisant, le Conseil de sécurité a tenu compte des qualités éminentes de M. Pérez de Cuéllar, de son dévouement, de son impartialité et de son efficacité au service des intérêts les plus nobles de la communauté internationale ainsi que de sa contribution à une perception éclairée des possibilités de notre organisation pendant son premier mandat de Secrétaire général des Nations Unies. En fait, les vastes qualités de négociation, la clairvoyance, le sens indéfectible du devoir ainsi que le respect scrupuleux des buts et principes de la Charte dont il a fait preuve tout au cours de son expérience longue et variée au service de l'Organisation sont bien connus et très appréciés des Membres de l'Organisation.

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

A un moment où des efforts renouvelés sont nécessaires pour renforcer et redonner un nouvel élan à l'Organisation, nous sommes convaincus que les qualités éminentes de direction dont a fait preuve M. Pérez de Cuéllar au cours de son premier mandat permettront à l'Organisation, dans les jours qui viennent, de relever le défi qui consiste à trouver des solutions viables aux problèmes qui se posent à l'Organisation des Nations Unies.

Je tiens à exprimer l'espoir que l'Assemblée générale adoptera à l'unanimité le projet de résolution que les 15 Etats membres du Conseil de sécurité lui ont présenté conformément à la recommandation unanime du Conseil de sécurité. Ce serait là une expression renouvelée du soutien que les Etats Membres ont l'intention d'apporter à M. Pérez de Cuéllar dans l'exercice des responsabilités extrêmement complexes qui sont celles du Secrétaire général des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Président du Conseil de sécurité vient de proposer que le projet de résolution qui figure sous la cote A/41/L.1 soit adopté à l'unanimité. Puis-je conclure que l'Assemblée générale désire adopter par acclamation le projet de résolution?

Le projet de résolution est adopté par acclamation (résolution 41/1).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur d'annoncer que S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar a été désigné, par acclamation, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour un deuxième mandat, allant du 1er janvier 1987 au 31 décembre 1991.

M. Aly Teymour, chef du Protocole, accompagne M. Pérez de Cuéllar à la tribune présidentielle.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Excellence, j'ai l'honneur de vous informer officiellement que l'Assemblée générale vous a désigné comme secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour un deuxième mandat allant du 1er janvier 1987 au 31 décembre 1991. Je vous félicite très sincèrement et vous invite à faire une déclaration à l'Assemblée générale.

Le SECRETARE GENERAL (interprétation de l'espagnol) : Je souhaite, avant tout, exprimer ma profonde reconnaissance aux membres du Conseil de sécurité pour leur décision spontanée et unanime de recommander ma nomination pour un nouveau mandat de Secrétaire général des Nations Unies et à l'Assemblée générale pour m'avoir nommé par acclamation. Bien que je croie aux avantages que présente, à

Le Secrétaire général

bien des égards, la rotation des titulaires de cette haute fonction, je me suis conformé à la décision des Etats Membres, qui m'honore tant, en raison de son caractère, je le répète, spontané et unanime. La situation particulièrement difficile que connaît aujourd'hui l'Organisation a aussi pesé sur ma décision. Me récuser en pareilles circonstances eût signifié me dérober à une obligation morale envers l'Organisation des Nations Unies à laquelle je suis lié depuis de longues années et en la valeur permanente en laquelle j'ai une foi inébranlable. C'eût été aussi laisser passer l'occasion de renouvellement et de réforme que la crise actuelle peut offrir.

Je dois réitérer maintenant, avec fierté, le serment de ma prise de fonctions : Je jure solennellement d'exercer en toute loyauté, discrétion et conscience les fonctions qui m'ont été confiées en qualité de secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de m'acquitter de ces fonctions et de régler ma conduite en ayant exclusivement en vue les intérêts de l'Organisation, sans solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autre autorité extérieure à l'Organisation, en ce qui concerne l'accomplissement de mes devoirs.

Le moment ne se prête pas à l'éloquence mais à l'analyse et à l'action. Permettez-moi donc de vous faire part de quelques brèves réflexions.

En premier lieu, le caractère de ma nomination donne aux Etats Membres la garantie que, tout au long de mon nouveau mandat, je continuerai à m'acquitter des fonctions qui m'ont été confiées avec une impartialité et une indépendance absolues. Ce comportement doit être admis et respecté par les Etats Membres pour que le Secrétaire général puisse contribuer utilement, en harmonie avec les autres organes de l'Organisation, à la recherche de solutions pacifiques, justes, et librement négociées des problèmes politiques, économiques, sociaux ou administratifs.

En second lieu, j'exprime le désir que le consensus réalisé tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale sur la nomination du Secrétaire général serve à favoriser la nécessaire communauté de buts dans le travail de l'Organisation. Le Bureau du Secrétaire général n'est pas une entité à part, distincte de l'Organisation des Nations Unies : il en fait partie intégrante. Il importe, à mon avis, au plus haut point que l'on parvienne à la même harmonisation des volontés et

Le Secrétaire général

des opinions au regard des grandes questions de fond inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation. Il nous faut agir dans l'unité et avec résolution pour accélérer le règlement de certains des conflits qui, depuis longtemps, n'ont cessé de menacer la paix et la sécurité internationales.

En troisième lieu, la conjoncture actuelle est critique pour le multilatéralisme, concept qui peut paraître à certains étrange ou ingrat mais qui n'est rien d'autre que le corollaire de l'interdépendance croissante de tous les pays de la planète et dont l'expression dynamique est l'Organisation des Nations Unies que vous tous constituez, Mesdames et Messieurs les délégués. Les graves menaces à l'ordre international, au comportement civilisé, qui caractérisent notre époque, illustrent la réalité de cette interdépendance; il serait donc naïf de tenter de leur faire face unilatéralement ou bilatéralement.

Le Secrétaire général

Ma quatrième observation consiste à souligner combien il est urgent que, pour le bon fonctionnement et le bon renom de l'Organisation, tous les Etats Membres remplissent strictement les obligations prévues par la Charte, traité international ayant force obligatoire, et qu'ils satisfassent de même aux obligations qui découlent des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité pour autant qu'elles revêtent un caractère obligatoire. Je vais commencer mon nouveau mandat assuré de pouvoir compter sur l'engagement des gouvernements de tous les Etats Membres ici représentés à renforcer ensemble la cohésion et la solidité de l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne le Secrétariat, je sais que les hommes et les femmes qui le composent fourniront l'effort nécessaire pour faire de l'Organisation un instrument toujours moins bureaucratique, mieux intégré et plus efficace. Je ne puis manquer d'évoquer la profonde impression que m'a causé le sens du devoir dont le personnel a fait preuve en ces moments difficiles. Sa fidélité à la Charte est aussi une condition du succès de l'Organisation.

Ma cinquième réflexion a trait aux liens indissolubles entre la paix, le plein développement et la justice sociale. Il est urgent que les Membres les plus avancés et les plus prospères de l'Organisation comprennent que leur haut niveau de développement n'est pas séparable du bien-être de tous les peuples de la planète et qu'ils intensifient leur coopération avec les Membres moins développés pour que ces derniers atteignent, dans le plus bref délai, un degré de développement économique et social conforme à la dignité humaine. La persistance du sous-développement dans plus d'une centaine d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies est l'un des plus grands défis que nous ayons à relever avant que nous n'entrions dans le prochain millénaire. La justice sociale n'est pas simplement une question de progrès économique; elle comporte un autre élément essentiel qui est le respect des droits de l'homme. Nous continuons à être témoins de violations flagrantes des droits de l'homme dont la plus extensive est celle du système de l'apartheid. Notre organisation doit être à l'avant-garde de la promotion et de la défense des droits de l'homme partout dans le monde.

Permettez-moi, enfin, de vous livrer une réflexion angoissée. Le monde, tous les peuples du monde, se sentent traqués non seulement par une nature imprévisible qui leur assène si souvent des coups terribles et implacables mais aussi par l'homme lui-même qui a réussi à déchaîner des forces qui surpassent en horreur la furie de la nature. L'homme a découvert le moyen diabolique de détruire sa propre espèce et tout ce qu'elle a créé.

Le Secrétaire général

Comment nous protéger d'une menace aussi redoutable si nous ne donnons pas la priorité suprême à notre propre survie? Aurions-nous perdu la forme de pitié la plus élémentaire qui est la compassion pour la vie humaine elle-même?

Les "peuples des Nations Unies" au nom desquels cette organisation fut créée, doivent opposer à cette folie une solidarité sans réserve, une indomptable fermeté, et exiger des Etats qui possèdent des armes nucléaires et des hommes qui les gouvernent qu'ils méditent sur leurs responsabilités vis-à-vis de leurs peuples et du genre humain et qu'ils mènent des politiques qui conduisent à l'élimination de ces armes.

De nouvelles occasions s'offrent à nous de limiter considérablement la menace nucléaire, de travailler de concert à écarter les dangers mortels provoqués par le terrorisme et le trafic de la drogue, de relancer un dialogue international constructif sur les questions d'un grand intérêt pour tous les pays et de renforcer cette organisation pour qu'elle puisse contribuer pleinement à la construction d'un monde pacifique. Nous attendons avec espoir la rencontre imminente des deux hommes d'Etat qui traiteront à Reykjavik de problèmes qui concernent le monde entier et qu'ils doivent ensemble contribuer à résoudre.

L'obligation s'impose à nous de profiter pleinement de ces occasions pour servir la cause d'un destin de paix et de bien-être pour tous les peuples du monde. Je participerai avec vous à cet effort jusqu'à la limite de mes possibilités comme l'exigent mon instinct d'être humain et le mandat de paix que vous venez de me conférer.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar de sa déclaration.

C'est un grand plaisir et un grand honneur pour moi, Monsieur le Secrétaire général, d'être le premier à vous féliciter officiellement pour votre réélection. C'est non seulement un grand plaisir pour moi en ma qualité de président de l'Assemblée générale, mais c'est également sans aucun doute le plus grand plaisir que j'aurai au cours de mon mandat.

Votre réélection par acclamation par cet organe atteste les services méritoires que vous avez rendus aux Nations Unies, à l'humanité et à ses aspirations à la paix. Il n'a jamais été question qu'une autre personne vous remplace à ce poste élevé lorsque l'on a su que votre état de santé vous permettait



Le Président

d'assurer à nouveau la tâche difficile de Secrétaire général. La motivation de ceux qui viennent de vous réélire était de s'assurer que vous continueriez de mettre à la disposition de cet organe vos grands talents pendant encore cinq ans. Nous sommes très heureux que vous ayez accédé à notre désir unanime.

Nous sommes également particulièrement heureux de travailler sous votre direction à ce stade crucial de la vie de l'Organisation et nous sommes certains que vos observations pertinentes seront faites avec une autorité renouvelée alors que nous commencerons, ce qui est tout à fait opportun, immédiatement après cette chaleureuse cérémonie, l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons précisément besoin de votre sagesse, de votre expérience et de votre perspicacité, et je sais que je parle au nom de tous les Membres de l'Organisation, des peuples qu'ils représentent, en disant que votre réélection est tout à fait à propos en ce moment.

Mais votre tâche ne se limite pas à ce qui se fait au sein des Nations Unies. Cela prouve que les Membres de l'Organisation continuent de placer leur confiance en vous, et tiennent à proroger le mandat précis qu'ils vous ont confié concernant la recherche de solutions aux problèmes qui contrarient depuis si longtemps la communauté internationale et qui mettent à l'épreuve la patience de l'humanité, problèmes relatifs à la paix, à la guerre et à la sécurité de notre planète.

Le Président

En maintes occasions, vous et vos collaborateurs n'êtes pas simplement le pivot des efforts pour parvenir à une solution; vous êtes le point de mire. Cela reflète à la fois le caractère indispensable des Nations Unies et la confiance qu'ont placée en vous personnellement tant les Membres de l'Organisation que les parties au conflit, confiance que l'on n'accorde pas facilement et, plus important encore, que l'on ne maintient pas facilement. Cette confiance n'a pas été ébranlée, ce qui a certainement été un facteur vital dans l'unanimité qui s'est faite si facilement autour de votre réélection.

En prononçant ces quelques paroles de sincères félicitations, permettez-moi de vous présenter personnellement non seulement mes vœux les meilleurs mais aussi tous mes remerciements pour m'avoir si généreusement fait bénéficier de votre expérience et pour m'avoir si modestement aidé à assumer mes fonctions.

Je donne maintenant la parole au représentant du Bénin, qui va faire une déclaration au nom du Groupe des Etats d'Afrique.

M. OGOUMA (Bénin) : Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, il y a cinq ans dans cette salle, sur recommandation unanime du Conseil de sécurité, nous portions à la tête de notre organisation, un diplomate de talent, un fils du tiers monde, pétri de culture et d'humanisme. L'oeuvre accomplie autant que les qualités qui le distinguent commandaient que nous l'investissions à nouveau de notre confiance et de cette énorme responsabilité de conduire pour un nouveau mandat les destinées de notre organisation.

Je ne peux donc que me réjouir de l'honneur qui m'échoit, en ma double qualité de président du Groupe des Etats d'Afrique pour ce mois et de représentant permanent de la République populaire du Bénin, d'exprimer à M. Javier Pérez de Cuéllar les profonds sentiments qui nous animent en cette occasion mémorable.

Sentiment de fierté tout d'abord, de voir un fils du tiers monde, du Pérou plus précisément, membre du Mouvement des non-alignés, qui partage avec les Etats africains une communauté de destin, présider aux destinées de notre organisation mondiale. Qui mieux que ce digne héritier de la brillante civilisation et de l'humanisme inca pourra comprendre les aspirations profondes des peuples déshérités vers un monde de justice, de prospérité et de paix?

Sentiment de reconnaissance et de gratitude ensuite pour l'oeuvre accomplie. Les éloges dont toutes les délégations l'ont couvert au cours de cette session traduisent la haute appréciation des Etats pour le courage physique, la volonté

M. Ogouma (Bénin)

morale et intellectuelle ainsi que la haute conscience qui l'animent dans l'accomplissement de ses lourdes responsabilités, à la fois si difficiles et si délicates.

Monsieur le Secrétaire général, dans votre rôle de messenger de la paix, vous n'avez épargné ni votre temps ni votre énergie. C'est ainsi que, de la Bolivie à Haïti, du Moyen-Orient à l'Afrique australe, de Washington à Moscou, de Stockholm à Nairobi, de l'Afghanistan à l'Iraq, de l'Amérique centrale à l'Iran, vous vous êtes employé à proposer les solutions les plus adéquates et les plus susceptibles de sortir notre monde des crises qui le secouent et qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales.

Votre engagement aux côtés des Africains ne fut pas moindre. Vous n'avez jamais lésiné sur les moyens dont vous disposiez en vue d'aider le continent africain à résoudre ses problèmes les plus urgents. Nous ne voudrions retenir pour l'essentiel que le voyage que vous avez effectué en 1984 dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest, notamment dans mon pays, le Bénin, et celui que vous avez effectué en 1985 en Ethiopie, pour constater par vous-même les effets de la sécheresse.

A cet égard, nous ne saurions oublier la mise sur pied du Bureau des opérations d'urgence pour l'Afrique, dont la contribution positive fut hautement appréciée. Aussi n'est-il que normal que les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) aient décidé de vous renouveler leur confiance au cours du XXIIème Sommet de l'Organisation tenu à Addis-Abeba.

Sentiment d'espoir enfin, car nombreux sont les défis et complexes les problèmes auxquels notre Organisation reste confrontée et pour lesquels les solutions les plus justes et les plus équitables devraient être recherchées. Qui, mieux que le diplomate chevronné que vous êtes, saura promouvoir et saura mettre en oeuvre sa solution? Qui, mieux que vous, saura redonner foi à notre organisation dont tout un chacun se plaît à reconnaître les insuffisances et pour laquelle nous nous apprêtons à proposer des solutions qui ne léseraient les intérêts de personne?

L'Afrique demeure confiante, confiante que vous serez comme par le passé aux avant-postes du combat que l'Afrique mène contre la misère et l'oppression, des combats que nous menons contre le colonialisme et le néo-colonialisme, des combats que nous menons pour l'éradication totale et sans délai du système ignoble

M. Ogouma (Bénin)

d'apartheid et pour l'indépendance immédiate de la Namibie. Vous serez, nous en sommes convaincus, comme par le passé, à nos côtés pour la bataille que nous avons engagée pour une Afrique débarrassée de la faim et de la malnutrition, pour une Afrique prospère participant à part entière, sur un pied d'égalité souveraine avec toutes les autres nations, à l'édification d'un monde débarrassé de la peur, débarrassé de l'holocauste nucléaire, d'un monde de paix, de prospérité et de dignité pour tous.

En vous renouvelant nos souhaits de bonne santé, nous sommes convaincus que Mme Pérez de Cuéllar, dont nous nous plaignons à saluer la présence parmi nous, saura comme à son habitude vous apporter l'aide et le réconfort dont vous avez besoin dans votre difficile mais exaltante mission.

M. KIKUCHI (Japon) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur et le privilège, au nom du Groupe des Etats d'Asie, de présenter mes sincères félicitations à S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar pour sa nouvelle nomination au poste de secrétaire général des Nations Unies.

En tant qu'administrateur en chef de l'Organisation depuis cinq ans, il a joué un rôle très précieux dans les efforts des Nations Unies en vue d'instaurer un monde meilleur et n'a pas ménagé ses efforts pour essayer de régler de façon pacifique les nombreux conflits régionaux et, ce faisant, a voyagé aux quatre coins du monde. Sa diplomatie originale et discrète, au service de la paix, a rallié les suffrages non seulement des gouvernements des Etats Membres, mais également de toute la communauté internationale.

Dans le conflit tragique entre l'Iran et l'Iraq, les efforts incessants du Secrétaire général constituent une lueur d'espoir dans la nuit. Pour ce qui est de l'Afghanistan, le Secrétaire général s'est efforcé de maintenir ouvert le dialogue sous la forme de pourparlers indirects à Genève.

En janvier dernier, le Secrétaire général était très près de conclure un règlement du problème de Chypre. Il participe toujours activement aux efforts internationaux de restaurer la paix et l'indépendance au Kampuchea. Enfin, il est au centre des efforts en vue de trouver un règlement juste et durable aux problèmes du Moyen-Orient, du Liban et de la péninsule Coréenne. Le Secrétaire général a été un interlocuteur patient et ferme avec l'Afrique du Sud sur l'indépendance de la Namibie.

La liste de ses nobles efforts et accomplissements dans sa quête de la paix, au cours de son premier mandat, n'a pas fini de s'allonger. Qu'il me suffise de dire qu'à travers ce champ de mines que sont les conflits et différends internationaux, il s'est montré un agent de paix véritablement efficace. Grâce à ses efforts patients, de considérables progrès ont été faits dans tous les domaines.

Le Secrétaire général a également encouragé activement la coopération internationale dans le domaine du développement économique et social. Nous avons encore présents à l'esprit les appels qu'il a lancés il y a deux ans, qui ont permis de mobiliser les efforts du monde entier pour sauver les victimes de catastrophes économiques et naturelles et de bouleversements sociaux sur le continent africain.

M. Kikuchi (Japon)

Plus récemment, le Secrétaire général s'est penché sur les questions épineuses du fonctionnement administratif et financier de notre organisation mondiale. En ce qui concerne la crise financière qui a fini par menacer l'existence même de l'Organisation, le Secrétaire général a déployé des efforts louables en introduisant, notamment, des mesures d'économie en cours d'année. Il est à noter que son rapport annuel à la quarantième session de l'Assemblée générale énonce clairement les difficultés relatives à la crise financière imminente et identifie la nécessité d'entreprendre des réformes administratives et financières profondes.

Nous sommes fermement convaincus que l'Organisation surmontera ses difficultés financières et retrouvera la confiance de la communauté internationale sous sa direction car nous sommes fermement convaincus que le Secrétaire général persévéra dans ses efforts pour introduire des réformes administratives et financières au cours de son nouveau mandat.

Nous sommes heureux de la réélection au poste d'administrateur en chef de cette organisation d'un homme de sagesse, de dévouement et de clairvoyance, parce que ce sont exactement les qualités dont il faut faire preuve dans ce monde troublé. Les membres du Groupe des pays d'Asie sont convaincus que le secrétaire général Pérez de Cuéllar continuera sa quête infatigable en faveur de la paix et de la prospérité mondiales pour tous nos semblables.

En cette occasion, je tiens à lui réaffirmer l'entière coopération et le soutien infaillible du Groupe des pays d'Asie, alors qu'il se prépare à assurer son nouveau mandat, investi de devoirs difficiles mais nobles à l'égard de l'humanité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie qui parlera au nom de la Communauté des Etats d'Europe orientale.

M. GURINOVICH (République socialiste soviétique de Biélorussie) (interprétation du russe) : C'est avec une satisfaction particulière que je vous félicite, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour votre réélection unanime au poste de secrétaire général des Nations Unies. Je suis fier de le faire au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale.

Les Etats de la communauté socialiste ont constamment été en faveur de l'accroissement des activités de l'Organisation des Nations Unies sur la base de sa Charte et reconnaissent le rôle éminent que le Secrétaire général de l'Organisation

M. Gurinovich (RSS de Biélorussie)

est appelé à jouer dans la réalisation des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Votre réélection au poste d'administrateur en chef de l'Organisation témoigne de notre reconnaissance et bonne appréciation de votre travail et ce depuis le 1er janvier 1982, lorsque vous avez assumé vos fonctions de secrétaire général.

Il m'a été personnellement donné de participer aux travaux des Nations Unies sous la direction des cinq secrétaires généraux qui ont servi l'Organisation et je sais à quelles sortes de problèmes et de difficultés vos prédécesseurs se sont heurtés. Vous aussi avez eu à faire face à un grand nombre de difficultés au cours de votre mandat, mais vous avez su les surmonter comme il convenait. Cela s'explique dans une grande mesure par le fait que, dès le départ, vous avez su évaluer les objectifs de l'Organisation. En effet, lors de votre nomination le 15 décembre 1981, vous avez dit :

"l'Organisation des Nations Unies est un ensemble d'Etats réunis avec des buts et objectifs qui se situent au-delà et au-dessus de mobiles purement nationaux."

Vous avez également défini très justement les responsabilités du Secrétaire général des Nations Unies qui doit, je vous cite :

"Son étoile du berger doit être la promotion des causes favorables au progrès de tous, dans l'intérêt de tous, en fonction de la paix et de la sécurité internationales et toujours axée sur la justice, conformément au mandat que lui assigne la Charte." (A/36/PV.98, p. 12)

Aujourd'hui, une fois encore, vous avez réaffirmé votre attachement aux idéaux des Nations Unies. Les Etats de la communauté socialiste vous souhaitent plein succès dans cette tâche.

Votre nomination a lieu à un moment où l'Organisation des Nations Unies, comme le monde entier, passe par une étape particulièrement difficile de son histoire. Nous nous trouvons face au problème immédiat et urgent de créer un système de paix et de sécurité internationales efficace, général et complet qui garantirait une sécurité égale pour tous. Il faut pour accomplir cette tâche, faire des progrès constants dans le domaine du désarmement, empêcher l'extension de la course aux armements à de nouveaux domaines, éliminer les vestiges du colonialisme, liquider le racisme et l'apartheid, prôner un système de sécurité économique qui soit équitable pour tous les Etats, renforcer les bases politiques et juridiques d'une paix durable et parvenir à une coopération équitable.

M. Gurinovich (RSS de Biélorussie)

Il est également important de renforcer l'Organisation elle-même, d'empêcher, sous le prétexte de la réorganisation, qu'il soit porté atteinte aux droits et intérêts légitimes de quelques Membres de l'Organisation ou groupes d'Etats que ce soit. L'Organisation des Nations Unies doit être un mécanisme efficace de renforcement de la paix et de développement de la coopération internationale.

Nous sommes convaincus que vos vastes connaissances, votre riche expérience, votre dévouement inébranlable à la cause de la paix et de la justice seront de nouveau mis au service des Etats de l'Organisation des Nations Unies et contribueront à un règlement constructif des problèmes brûlants qui, tant qu'ils ne seront pas résolus, menaceront la qualité de la vie de l'humanité et son existence même.

En vous exprimant notre amitié personnelle, nous vous souhaitons bonne santé à vous ainsi qu'à votre épouse qui, bien que la Charte ne lui confère pas d'obligations, fait preuve à l'égard de nos travaux communs d'un souci digne de sa position.

Permettez-moi en conclusion de vous réaffirmer la volonté et le désir des Etats de la communauté socialiste de continuer de coopérer de façon multiple et fructueuse avec vous, et avec tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, pour que triomphe la cause de la paix, de la sécurité, de la justice et du progrès sur terre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Mexique qui parlera au nom du Groupe des Etats latino-américains.

M. MOYA PALENCIA (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Si les différents représentants des groupes régionaux de pays qui m'ont précédé à cette tribune vous ont exprimé, M. l'ambassadeur Pérez de Cuéllar, leur reconnaissance et leurs félicitations pour votre élection à l'unanimité pour un nouveau mandat au poste de secrétaire général des Nations Unies, cette reconnaissance est encore plus grande pour le groupe latino-américain et des Caraïbes puisque c'est le groupe régional auquel vous appartenez.

Nous, membres de la région du massif andin et du bassin des Caraïbes, croyons fermement que nous avons en vous un représentant digne, intelligent et efficace de nos aspirations, de nos préoccupations et de nos intérêts, avec qui nous partageons pleinement le même respect des buts et objectifs des Nations Unies inscrits dans la Charte, lesquels guident la communauté des nations pour maintenir la paix et la



M. Moya Palencia (Mexique)

sécurité internationales, développer entre les pays des relations d'amitié fondées sur le respect de l'égalité de droit et de l'autodétermination des peuples, collaborer au niveau international à la solution des problèmes de nature économique, sociale, culturelle ou humanitaire et au développement des droits de l'homme, et ensemble à résoudre les problèmes communs dans le cadre des normes du droit international en respectant la souveraineté, l'intégrité de tous, en recherchant le règlement pacifique des différends et en évitant la menace de l'utilisation de la force et l'intervention. Cette paix étant entendue non seulement comme une absence de guerre mais plutôt comme l'ensemble de conditions culturelles et matérielles en vue de la réalisation totale de tous les êtres humains sans distinction de croyance, de race ou d'idéologie.

C'est pour nous une source de fierté que vous, monsieur l'ambassadeur Pérez de Cuéllar, ayez reçu et mérité une fois de plus le consensus des pays représentés ici qui vous ont renouvelé leur confiance. Cela veut dire, sans doute, qu'un véritable fils du Pérou et de l'Amérique latine a su imposer sa condition d'homme universel. Nous vous en félicitons très sincèrement.

Cet orgueil légitime et cette satisfaction profonde sont d'autant plus renforcés que les Etats Membres de notre groupe sont sûrs, comme ils vous l'ont dit il y a quelques jours dans le document qui appuyait votre candidature à ce poste, que vous avez réalisé un travail remarquable à la tête du Secrétariat général au cours des cinq années de votre premier mandat. Vous avez donné des témoignages éloquentes de probité, d'intégrité, de dévouement et de gestion prudente et judicieuse, ce qui vous a valu l'appui dont vous jouissiez déjà de la part de l'ensemble de la communauté internationale.

L'habileté avec laquelle vous avez abordé les questions difficiles et critiques, certaines d'entre elles véritablement angoissantes et auxquelles les Nations Unies ont dû faire face au cours des cinq dernières années, vos talents de négociateur habile pour parvenir à des consensus, pour résoudre ou réduire des conflits, et votre rôle décisif d'arbitre entre des critères et des intérêts en contradiction, sans jamais pour autant perdre de vue les principes des Nations Unies sinon pour les mettre davantage en valeur et veiller à leur application, tout cela constitue une preuve manifeste que vous avez mérité et de manière éclatante, le renouvellement de votre mandat important.

M. Moya Palencia (Mexique)

Au début de votre nouveau mandat, vous vous trouvez face non seulement aux problèmes inscrits à notre ordre du jour, problèmes si importants pour la paix, la sécurité et le développement économique et social du monde, mais également face à une grave crise financière des Nations Unies que vous-même avez qualifiée de crise politique, qui met à l'épreuve une fois de plus la volonté et la bonne foi des Etats Membres pour maintenir vivante et active l'Organisation que nous avons créée il y a plus de 40 ans et qui a fait l'objet récemment d'une campagne prolongée et injuste pour nuire à son prestige, campagne menée par des forces puissantes qui voulaient l'empêcher de réaliser ses buts et la détourner de ses objectifs sans tenir compte de l'importance vitale qu'elle revêt pour l'humanité entière.

Aujourd'hui, plus que jamais, votre poste n'est pas un poste facile; il exige, outre le sens de l'équilibre qui vous caractérise, l'aptitude à faire preuve de toute votre autorité pour surmonter les obstacles et maintenir l'Organisation à la hauteur de ses engagements et toujours au-delà de ces médisances qui ne servent que des intérêts égoïstes.

Pour nous qui vous avons réélu par un processus démocratique qui prouve encore que la démocratie existe bel et bien au sein de notre organisation et que ce processus peut aboutir à des résultats satisfaisants, notre plus grande marque de respect est de vous appuyer tous fermement dans votre tâche au Secrétariat, pour renforcer la respectabilité, la capacité financière, l'efficacité et la productivité des Nations Unies.

Si c'est dans ce sens que s'exprime la volonté politique des Etats, si c'est ainsi que l'on comprend le droit international comme le seul cadre possible pour notre coexistence, si l'on reconnaît dans le multilatéralisme l'instrument irremplaçable qui permet de sauver l'humanité, de lui épargner l'incertitude, de résoudre ses différends et de procéder à son développement pacifique, votre tâche serait alors infiniment moins compliquée et moins dangereuse. C'est dans cette optique que les Etats Membres qui constituent le groupe latino-américain et des Caraïbes veulent vous réaffirmer leur offre de collaboration inspirée des grands principes de la Charte de San Francisco et de la reconnaissance que les Nations Unies doivent assumer le rôle qui leur revient.

M. Moya Palencia (Mexique)

En cette époque de progrès technique accéléré et de contrastes socio-économiques insoutenables, où tous les peuples du monde sont véritablement pareils, tant les privilégiés que les pauvres, le rôle de communication joué par les Nations Unies et le travail d'harmonisation de M. Pérez de Cuéllar réalisé à la tête du Secrétariat seront décisifs pour que l'humanité choisisse entre la concorde et l'affrontement, l'affrontement et la détente, l'incertitude et la sécurité, la pauvreté et le développement, la survie de notre société ou l'anarchie mondiale, entre l'affirmation de ses hautes valeurs et la transformation de notre culture en poussière radioactive.

Dans cette tâche difficile mais passionnante, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes se joignent au sein de l'Organisation des Nations Unies, en cet instant, pour apporter un appui ferme, constructif et institutionnel, à son nouveau Secrétaire général afin qu'il continue de défendre la paix et la liberté et qu'il réponde aux espoirs immortels de paix et de progrès de l'humanité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République fédérale d'Allemagne, qui va s'exprimer au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

M. LAUTENSCHLAGER (République fédérale d'Allemagne) (interprétation de l'anglais) : C'est pour moi un plaisir particulier et un honneur infime que d'adresser, au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, mes sincères félicitations pour sa réélection. Nous nous réjouissons beaucoup de savoir qu'il sera, dans les prochaines années, à la tête de l'Organisation mondiale à laquelle il a tant apporté ces dernières années et pour laquelle il a oeuvré avec tant de succès. Nous sommes heureux de pouvoir à l'avenir profiter de ses conseils, de sa sagesse, de son expérience et de sa détermination pondérée, dont il a fait preuve de façon si convaincante, au cours de ces cinq années qu'il a consacrées au service de l'Organisation mondiale. Il est à la fois réconfortant et rassurant pour nous, compte tenu de la période particulièrement difficile que nous traversons, de savoir qu'il continuera d'exercer sa fonction, dont il a, ces dernières années, rehaussé la dignité et l'estime. Le Secrétaire général est - j'en suis convaincu - pleinement conscient du fardeau dont il va devoir une fois encore assumer la charge. Sa décision d'accéder aux vœux de tous les Etats Membres pour qu'il

M. Lautenschlager (Rép. Féd. d'Allemagne)

reste à son poste, n'a certes pas dû être facile à prendre. Il a toujours dit que la fonction de secrétaire général ne devait pas faire l'objet de controverse et que personne ne devait faire de promesses qu'il ne puisse tenir. M. Pérez de Cuéllar a au contraire dit aux Etats Membres ce qu'il attendait d'eux pour permettre à l'Organisation de fonctionner. De cette noble façon, il nous a permis de faire la preuve, aujourd'hui, de la pleine et entière confiance que nous plaçons en lui. Les membres du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats estiment qu'il est de leur devoir et de leur droit de l'aider du mieux qu'ils pourront dans ses fonctions.

L'élection à l'unanimité, aujourd'hui, du Secrétaire général réaffirme la confiance que tous les Etats Membres placent en lui. Nous espérons que cette confiance allégera quelque peu le fardeau de ses fonctions. Elle lui permettra en outre, au cours de son deuxième mandat, de nous aider tous à trouver la voie commune qui conduira les Nations Unies vers un avenir sûr.

Au cours du débat général, ces dernières semaines, les représentants de nombreux pays ont dit combien ils appréciaient le Secrétaire général et le travail qu'il déploie. Cette estime est le reflet des sentiments qui nous animent aujourd'hui. Dans une allocution importante prononcée à Oxford, le 13 mai 1986, le Secrétaire général a évoqué les pièges de sa fonction, le "Scylla" d'exagérer le rôle du Secrétaire général et le "Charybde" de vouloir éviter les controverses. Je pense que chacun s'accordera à reconnaître que le Secrétaire général a toujours montré la bonne voie, ces dernières années, et l'a suivie. Cela lui a valu notre admiration, notre reconnaissance et notre confiance.

Monsieur le Secrétaire général, des tâches épineuses vous attendent. Personne n'en est plus conscient que vous-même. Nous tenons à vous remercier pour tout ce que vous avez fait pour nous, dans le passé, et vous souhaitons plein succès dans l'accomplissement de votre deuxième mandat. Nous, membres du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, vous assurons de notre appui sans réserve dans la poursuite de vos tâches et vos responsabilités : sauvegarder la paix, aider les Etats Membres à coopérer entre eux, veiller au respect des droits de l'homme partout dans le monde, promouvoir le progrès économique et social et renforcer le rôle des Nations Unies, pour qu'elles soient mieux à même de relever les défis de notre temps. A propos des Nations Unies, vous avez dit un jour :

M. Lautenschlager (Rép. féd. d'Allemagne)

"Le système des Nations Unies, en dépit de ses imperfections inhérentes à toute entreprise humaine, offre un potentiel quasi illimité pour la création d'un fondement solide et durable pour la paix et pour le bien-être de la population du monde."

Qu'il vous soit permis, grâce à la confiance et à la coopération de nous tous, de concrétiser, dans les années à venir, cette noble vision.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Oman, qui va s'exprimer au nom des Etats arabes.

M. Al-ANSI (Oman) (interprétation de l'arabe) : Au nom des membres du Groupe arabe des Nations Unies, je suis très heureux d'adresser mes sincères félicitations à M. Javier Pérez de Cuéllar, que les Membres de l'Organisation internationale viennent de réélire aujourd'hui à l'unanimité, tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale, afin qu'il continue d'assumer ses hautes fonctions de secrétaire général des Nations Unies pour un nouveau mandat de cinq ans.

M. Al-Ansi (Oman)

Nous sommes entièrement satisfaits de la façon dont M. Pérez de Cuéllar a accompli sa tâche au service des objectifs de la communauté internationale et en vue de promouvoir les principes de la Charte au cours des années de son mandat. Avec un dévouement sans pareil et beaucoup de sincérité, il a fait des tentatives audacieuses de grande envergure pour répondre aux besoins urgents de la communauté internationale. Grâce à ses efforts entrepris à différents niveaux, il a contribué au maintien du prestige, du bien-fondé et des objectifs nobles de l'Organisation internationale. Il a également cherché sans relâche à rapprocher les points de vue des Membres de l'Organisation et à participer au processus en cours en vue de régler les nombreux différends régionaux et internationaux, notamment les différends qui nous touchent au Moyen-Orient et en Palestine occupée, et ceux qui résultent de la guerre entre l'Iraq et l'Iran. A tout cela, il faut ajouter le rôle humanitaire qu'il a joué pour alléger les souffrances subies dans certaines parties du monde, telles que les flots de réfugiés, les effets adverses de la désertification et de la sécheresse et ses efforts en vue de promouvoir l'établissement d'un nouvel ordre économique international plus juste.

Les Etats arabes, collectivement, sont extrêmement heureux de voir M. Pérez de Cuéllar occuper son haut poste pour un nouveau mandat de cinq ans. Les relations étroites, historiques et culturelles, entre les Etats arabes et les Etats d'Amérique latine et entre la culture espagnole et la culture arabe en général, ainsi que les sentiments mutuels entre les délégations arabes et M. de Cuéllar ont toujours été et resteront excellents.

Au nom des délégations arabes à cette organisation internationale, nous félicitons le Secrétaire général pour la confiance qu'ont placée en lui tous les Etats Membres en l'appelant à assumer le fardeau de la responsabilité internationale pour la durée d'un autre mandat. Nous nous félicitons également qu'il ait bien voulu accepter d'assumer ses lourdes fonctions en bonne santé et avec la ferme détermination de persévérer dans sa tâche à notre bénéfice à tous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, pays hôte.

M. WALTERS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Au nom des Etats-Unis, en sa qualité de pays hôte des Nations Unies, je me félicite de la réélection de M. Javier Pérez de Cuéllar en tant que Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de son premier mandat, le Secrétaire général a fait preuve non seulement de son attachement aux idéaux de la Charte, mais également d'un talent consumé dans ses efforts en vue de mettre ses principes en pratique. Le Secrétaire général, par sa volonté de poursuivre sa tâche extraordinairement exigeante, démontre ainsi son dévouement à l'Organisation. Son intégrité personnelle incontestable et sa profonde dévotion aux idéaux de cette organisation lui ont valu l'approbation du monde entier et cette admiration et ce respect ont trouvé leur expression ici aujourd'hui par sa réélection par acclamation en tant que Secrétaire général de l'Organisation.

Ses activités en faveur de la paix et de la justice pour l'humanité sont un honneur pour lui personnellement, pour le Pérou, pour l'hémisphère occidental et pour les Nations Unies. Nous apprécions ses efforts, déployés publiquement et en privé, dans le domaine vital du maintien de la paix.

En sa qualité d'administrateur principal, le Secrétaire général a aussi assumé la tâche immense de la réforme administrative et financière des Nations Unies. Son attachement à cette réforme devrait permettre à l'Organisation de s'attaquer de manière plus efficace aux défis politiques, économiques et sociaux des décennies à venir.

Je félicite le Secrétaire général et lui adresse mes vœux les plus chaleureux de succès pour l'avenir. Je puis l'assurer de notre plus profond respect et de notre admiration et lui dire qu'il peut compter sur la coopération du gouvernement que je représente.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons terminé l'examen du point 16 de l'ordre du jour.

## POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR

## EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

- a) RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAUX DE HAUT NIVEAU CHARGE D'EXAMINER L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/41/49)
- b) NOTE DU SECRETAIRE GENERAL (A/41/663)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant aborder l'étude du point 38 de son ordre du jour intitulé : "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies".

A cet égard, l'Assemblée est saisie du rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (A/41/49) et d'une note du Secrétaire général (A/41/663).

Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur la décision prise lors de sa 3ème séance plénière, le 20 septembre, concernant l'organisation de ses travaux, décision en vertu de laquelle le point 38 serait examiné en séance plénière de l'Assemblée générale et selon laquelle, au cours de cet examen, la Cinquième Commission, dans le cadre de ses responsabilités, procéderait à un examen factuel du rapport et soumettrait ses conclusions à la séance plénière.

Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais proposer que la liste des représentants désirant participer au débat sur ce point de l'ordre du jour soit close lundi 13 octobre, à 17 heures.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer qu'il en est ainsi décidé?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je demanderai donc aux représentants qui souhaitent participer au débat de s'inscrire le plus rapidement possible.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste sur ce point de l'ordre du jour, S. Exc. M. Tom Eric Vraalsen, de la Norvège, qui, en sa qualité de président, présentera le rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies, et qui fera également une déclaration en tant que représentant de la Norvège.



M. VRAALSEN (Norvège), Président du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (interprétation de l'anglais) : Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter, au nom de mon gouvernement et en mon nom personnel, le Secrétaire général de sa réélection. Depuis près de cinq ans, nous avons le privilège d'avoir M. Javier Pérez de Cuéllar au poste de secrétaire général de l'Organisation. Tout au long de cette période, il a fait preuve de qualités de chef et de sagesse. Il a assumé ses fonctions avec beaucoup de dévouement, de compétence et d'intégrité professionnelle et il a guidé les efforts que nous déployons pour atteindre les objectifs des Nations Unies et rendre notre monde meilleur et plus sûr pour tous. Je suis convaincu que, dans les années à venir, le Secrétaire général poursuivra vigoureusement ses efforts aux fins de la promotion de la coopération multilatérale et du renforcement des Nations Unies.

Monsieur le Secrétaire général, votre sagesse, votre compétence et votre expérience nous sont particulièrement nécessaires en ce moment, alors que les Nations Unies ont à faire face à des problèmes et à des défis graves sur les plans administratif, financier et politique. Je vous assure de la pleine coopération de mon gouvernement dans l'accomplissement de vos tâches de Secrétaire général.

En ma qualité de président du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de présenter le rapport du Groupe à l'Assemblée générale (document A/41/49).

Aux termes de l'alinéa a) du paragraphe 2 du dispositif de sa résolution 40/237 du 18 décembre 1986, par laquelle elle a créé le Groupe, l'Assemblée générale a chargé le Groupe de procéder, en se conformant strictement aux principes et aux dispositions de la Charte,

"à un examen approfondi de la situation administrative et financière de l'Organisation des Nations Unies, en vue de déterminer les mesures à prendre pour continuer à améliorer l'efficacité de son fonctionnement administratif et financier, ce qui la rendrait plus apte à traiter efficacement des questions politiques, économiques et sociales."

Dans l'esprit de cette résolution, les membres du Groupe sont convenus dès le départ qu'ils ne devraient pas traiter de la crise financière immédiate des Nations Unies, cette question relevant de la responsabilité de l'Assemblée

M. Vraalsen

généralé, et que leur objectif essentiel était de présenter des recommandations propres à améliorer le fonctionnement administratif et financier de l'Organisation à moyen et à long terme.

Le Groupe a en outre fait observer qu'il avait été prié d'examiner seulement la situation financière et administrative de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes subsidiaires, et que l'étude de la relation existant entre l'Organisation et les institutions spécialisées, de même que l'analyse des mécanismes de coordination et de coopération à l'échelle du système n'entraient donc pas dans le cadre de son mandat.

Le Groupe a tenu quatre sessions entre le 25 février et le 15 août 1986 et s'est réuni durant huit semaines au total. Au cours de cette période de travail acharné, il s'est efforcé d'examiner de façon approfondie tous les sujets inscrits à son ordre du jour, en accordant une égale importance à chacun d'eux. A plusieurs reprises, le Groupe a eu le privilège d'entendre le Secrétaire général, qui a offert son entière coopération et donné son point de vue sur un certain nombre de sujets, comme le Groupe l'en avait prié. Le Groupe a également entendu le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), le Président du Comité du programme et de la coordination (CPC) et un nombre limité de hauts fonctionnaires du Secrétariat, qui ont précisé certaines des questions les plus techniques.

Le rapport du Groupe contient 71 recommandations présentées sous six rubriques différentes, traitées dans les sections II à VII : "Le mécanisme intergouvernemental et son fonctionnement", "Structure du Secrétariat", "Mesures concernant le personnel", "Contrôle, évaluation et inspection", "Planification et procédure budgétaire" et "Application des recommandations du Groupe". Comme on peut le voir d'après le rapport et les recommandations qu'il contient, les tâches confiées au Groupe étaient à la fois très vastes et à bien des égards extrêmement complexes. Compte tenu du temps limité dont il disposait, le Groupe n'a pas pu examiner de façon approfondie chacun des aspects du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation. Dans ces circonstances, le Groupe a estimé qu'il fallait faire une distinction entre :

- "a) Les questions au sujet desquelles il était en mesure de présenter des recommandations précises dont l'Assemblée générale pourrait tenir compte lorsqu'elle serait saisie de son rapport;

b) Les questions qui méritaient et nécessitaient un examen plus approfondi et pour lesquelles il devait se contenter de définir des approches et de suggérer des méthodes de recherche complémentaire." (A/41/49, par. 13)

Je ne pense pas qu'il soit approprié pour moi, en tant que président du Groupe, de faire des commentaires en cette qualité sur les diverses recommandations dont l'Assemblée générale est maintenant saisie. Toutefois, qu'il me soit permis de dire que ces recommandations sont le résultat de délibérations longues et approfondies et que, à mon avis, elles forment un texte bien équilibré, dont les éléments sont d'une égale importance.

En dépit des nombreux points d'accord, le Groupe n'a malheureusement pas pu, faute de temps, parvenir à un consensus sur la question relative au mécanisme du budget et de la planification. J'aimerais néanmoins indiquer que, à l'exception de deux recommandations à propos desquelles des réserves ont été faites, toutes les recommandations figurant dans le rapport ont été approuvées à l'unanimité par le Groupe d'experts.

Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer à nouveau toute ma gratitude aux membres du Groupe pour leur patience, leur esprit de coopération et leur ferme volonté de mener à bien les travaux du Groupe.

Qu'il me soit permis de souligner, comme cela est indiqué dans l'introduction du rapport, que le Groupe a accompli sa tâche en respectant pleinement les principes et dispositions de la Charte. Le Groupe est convaincu que les mesures qu'il recommande contribueront à améliorer encore l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.

Par ailleurs, le Groupe demeure convaincu qu'il n'a fait qu'entamer un processus de réforme, qu'il appartient maintenant à d'autres organes intergouvernementaux et au Secrétaire général de poursuivre. Le Groupe considère qu'il s'est pleinement acquitté de son mandat et que sa tâche s'achève avec la présentation de son rapport.

Au nom du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, j'ai le grand plaisir, en ma qualité de président du Groupe, de recommander son rapport à l'Assemblée générale.

M. Vraalsen

J'en ai maintenant terminé avec la présentation du rapport du Groupe des 18, mais j'espère que l'on me permettra de faire quelques observations en ma qualité de représentant permanent de la Norvège et en ma qualité, depuis un an maintenant, de participant très actif aux efforts tentés pour améliorer la situation administrative et financière de l'Organisation.

Mme Gro Harlem Brundtland, premier ministre de la Norvège, a réaffirmé, dans la déclaration qu'elle a prononcée à l'Assemblée il y a moins de trois semaines, l'attachement profond de la Norvège au multilatéralisme et à une Organisation des Nations Unies solide. En soulignant la nécessité d'une réforme pour rétablir foi et confiance en l'Organisation, le Premier Ministre a dit :

"La tâche de rendre à l'Organisation toute son efficacité est essentiellement politique. Cette tâche exige que les Etats Membres manifestent la volonté politique nécessaire pour établir le financement de l'Organisation sur une base viable et fournir au Secrétaire général le mandat et l'appui dont il a besoin pour procéder aux grandes réformes organisationnelles, budgétaires et de personnel nécessaires pour réduire les frais, améliorer l'efficacité et restaurer la confiance. La présente quarante et unième session est une occasion unique pour ce faire. C'est une occasion qu'il ne faut pas rater." (A/41/PV.5, p. 56)

Il est en fait encourageant de noter que la grande majorité des dirigeants politiques qui ont pris la parole à l'Assemblée générale ont employé des termes semblables et réaffirmé avec insistance leur attachement au multilatéralisme et à l'Organisation des Nations Unies et leur ferme appui à des réformes organisationnelles, budgétaires et administratives. Il a également été encourageant de noter que le rapport du Groupe des 18 et les recommandations convenues présentées par ce groupe ont donné lieu à de nombreuses observations favorables. A cet égard, je voudrais citer un extrait d'une déclaration, faite le 2 octobre 1986 par M. Robert Mugabe, premier ministre du Zimbabwe et président du Mouvement des pays non alignés :

"Dans le même esprit, je voudrais féliciter pour son excellent travail le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau... Les observations, analyses et recommandations du Groupe, telles que contenues dans son rapport présenté à l'Assemblée ... constituent une tentative réaliste d'apporter des solutions aux problèmes qui se posent à notre Organisation, et je suis sincèrement convaincu que l'Assemblée les examinera attentivement sous le jour qui convient." (A/41/PV.21, p. 11 et 12)

M. Vraalsen

Cette affirmation d'appui politique et bien d'autres du même type qui émanent des niveaux les plus élevés des autorités gouvernementales de toutes les régions du monde devraient nous guider lorsque nous procéderons sous peu à l'examen de ce point.

Au risque de dire et de répéter sans doute l'évidence, je ne peux que souligner - et souligner encore et encore - l'importance capitale de la question dont nous sommes saisis. Ce que nous déciderons à la fin de nos délibérations aura une incidence directe sur la viabilité future de notre organisation. Cela étant, je suis sûr que tous les Etats Membres se laisseront guider par le même esprit et le même désir que ceux qui ont guidé les 18 membres du Groupe d'experts; ceux-ci se sont en effet attachés à améliorer le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, à en faire une instance véritablement efficace aux fins de la coopération globale et à doter la communauté internationale d'un mécanisme efficace, d'un lieu où les nations peuvent se rencontrer sur un pied d'égalité afin d'harmoniser leurs politiques et leurs activités dans les domaines politique, économique et social. Ma délégation espère que l'examen du rapport par l'Assemblée s'achèvera par l'envoi d'un message politique puissant à l'appui de ces objectifs. Un tel message serait conforme aux déclarations prononcées par nombre de nos dirigeants politiques.

La question dont nous sommes saisis préoccupe directement chaque Etat Membre. Il ne s'agit pas d'une question qui concerne seulement l'Est et l'Ouest. Il ne s'agit pas d'une question qui concerne particulièrement les forces antagonistes du Nord et du Sud, les pays développés par rapport aux pays en développement, certains groupes régionaux par rapport à d'autres ou les principaux pays contributeurs au système des Nations Unies par rapport aux autres Etats Membres. Il s'agit d'une question qui nous intéresse et nous préoccupe tous. Ou nous réussissons ensemble ou nous échouons ensemble. J'espère donc sincèrement que nous aurons un échange de vues constructif et que chaque délégation abordera le problème sans préjugé, effectuera sa propre analyse et fera connaître son propre avis sur les questions importantes dont nous sommes saisis.

Au cours des derniers mois, j'ai eu l'impression qu'un certain sentiment de doute et d'inquiétude subsistait parmi certaines délégations au sujet du processus de réforme, notamment à l'égard des efforts de mise au point d'un mécanisme de planification et de procédures budgétaires améliorés. J'espère sincèrement qu'au

M. Vraalsen

cours du prochain débat, nous pourrions dissiper toutes ces préoccupations. C'est à l'Assemblée générale et à sa Cinquième Commission qu'a été conférée l'autorité de décider du contenu et du montant du budget de l'Organisation des Nations Unies. Les procédures de vote pour l'adoption des décisions relevant des questions budgétaires sont fermement établies. Je tiens à dire clairement qu'en ce qui concerne ma délégation, tout mécanisme de planification et toute procédure budgétaire nouveaux et améliorés devront être basés sur le respect total des principes et des dispositions de la Charte et de l'autorité de l'Assemblée générale et de sa Cinquième Commission. Ce fut là notre ferme position de principe tout au long du processus qui s'est déroulé dans le cadre du Groupe d'experts, et toutes les délégations peuvent être assurées que cela demeurera notre position.

Toutefois, cette position que nous avons faite nôtre, n'empêche pas ma délégation de chercher et d'appuyer activement toutes réformes budgétaires susceptibles d'améliorer la procédure budgétaire actuelle. Les mécanismes de planification budgétaires actuels sont inadéquats. Ils ne donnent pas aux Etats Membres - et j'entends ici à tous les Etats Membres - la possibilité d'exercer l'autorité intergouvernementale nécessaire, notamment en ce qui concerne l'établissement des priorités dans le cadre des ressources susceptibles d'être disponibles. Des réformes dans ce domaine serviraient les intérêts de tous. Personne ne tirerait profit de la retenue d'une procédure manifestement viciée.

S'agissant du processus budgétaire, je voudrais citer deux paragraphes de la note en date du 1er octobre 1986 établie à cet égard par le Secrétaire général :

"Les travaux du Groupe d'experts sur la procédure budgétaire revêtent une importance capitale pour l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. Cette question a fait l'objet d'un examen approfondi et, sans que le Groupe ait pu parvenir à des conclusions unanimes, l'accord s'est fait néanmoins sur plusieurs points cruciaux, notamment la nécessité de mettre en place un mécanisme intergouvernemental capable d'étudier plus en profondeur les questions budgétaires, la nécessité d'associer plus rapidement les Etats Membres au processus de programmation et de budgétisation, l'importance de coordonner la planification des programmes et leur budgétisation et la nécessité pour l'Assemblée générale d'indiquer sans tarder le montant des ressources disponibles pour couvrir les dépenses d'un exercice biennal.

M. Vraalsen

Ces éléments de convergence, surtout si l'on songe aux intérêts vitaux des organismes en cause, sembleraient indiquer qu'au prix d'un effort supplémentaire de l'Assemblée générale un accord en la matière demeure encore possible. Il faudra bien entendu préserver les pouvoirs que la Charte reconnaît à l'Assemblée touchant la détermination de l'enveloppe budgétaire, l'établissement de priorités et la répartition des dépenses. Je suis persuadé qu'un mécanisme intergouvernemental amélioré, travaillant dans la continuité et disposant du temps et des compétences techniques voulus pour étudier dans leur ensemble les programmes, les priorités et les ressources, pourrait faire beaucoup pour aider l'Assemblée et sa Cinquième Commission à prendre en matière budgétaire des décisions opportunes, des décisions susceptibles de recueillir le large appui qu'exige la bonne marche de l'Organisation. Il faut arrêter des procédures pratiques qui facilitent et encouragent un accord d'ensemble sur le budget en dépit des divergences politiques qui pourraient opposer encore les Etats Membres sur des questions de fond." (A/41/663, par. 7)

Si j'ai cité le Secrétaire général aussi longuement que je l'ai fait sur cette question, c'est pour communiquer aux représentants les considérations suivantes qui revêtent un caractère d'urgence : nous devons, durant cette session de l'Assemblée générale, élaborer une procédure pratique qui puisse faciliter et encourager un large accord sur le budget; le rapport du Groupe des 18 constitue une bonne base pour élaborer une telle procédure; et nous devons commencer à étudier cette question maintenant. Nous n'avons pas de temps à perdre.

Avant de conclure, qu'il me soit permis de parler d'un autre point important. Nous avons parlé de la restauration d'une base financière saine et de la viabilité de notre organisation ainsi que de réformes dans ce sens. Mais soyons précis sur un point : quelles que soient les réformes que nous entreprendrons, la viabilité financière des Nations Unies ne peut être pleinement rétablie et garantie que si tous les Etats Membres paient intégralement leurs contributions mises en recouvrement. Faute de ce faire, ils violent leurs obligations contractées en vertu de la Charte. Faute de ce faire, il est pratiquement impossible de gérer l'Organisation méthodiquement. Les retenues au niveau actuel, si elles continuent, menaceront l'existence même de cette organisation.

Je prie instamment tous ceux qui n'ont pas encore payé leurs contributions de régler leurs comptes. Un tel geste apporterait le message, tant attendu

M. Vraalsen

et si nécessaire, d'appui aux Nations Unies et aux efforts entrepris actuellement pour rendre l'Organisation moins dispersée, plus centrée et plus efficace.

Je voudrais enfin exprimer l'espoir sincère que l'Assemblée approuvera les recommandations concertées du Groupe d'experts de haut niveau et qu'elle parviendra à un accord sur une nouvelle procédure de planification et de budgétisation. Ce faisant, l'Assemblée prendrait une mesure politique importante - mesure qui serait extrêmement lourde de sens pour l'avenir de l'Organisation. L'Assemblée entreprendrait le début d'un processus de réforme - processus qui sera ardu, progressif et exigera beaucoup des dirigeants des Etats Membres et du Secrétaire général. Une fois de plus une nette tendance se dégage ici, et l'Assemblée s'efforce sincèrement de changer les choses au bénéfice de tous. A ce stade critique, les Nations Unies méritent le plein appui de tous les Etats Membres, qui leur est nécessaire. Avec ses limitations reconnues, l'Organisation - les Nations Unies - reste encore l'instance la meilleure, l'instance indispensable à une coopération globale.

Je peux vous assurer, Monsieur le Président, et assurer le Secrétaire général ainsi que tous mes collègues ici, dans cette salle, que ma délégation n'épargnera aucun effort pour contribuer à la conclusion positive de l'examen de la question dont nous sommes saisis.

M. MACIEL (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis tout d'abord de m'associer aux orateurs précédents qui ont félicité le Secrétaire général de sa réélection pour un deuxième mandat. Je félicite M. Javier Pérez de Cuéllar mais, ayant étudié de très près le rapport du Groupe des 18 experts de haut niveau, je ne l'envie guère. Tout ce que je puis dire, c'est que je lui promets mon appui le plus enthousiaste, celui de ma délégation et celui, ferme, de mon gouvernement.

La question dont nous sommes saisis aujourd'hui est sans aucun doute sous les feux de la rampe de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Et ce à juste titre, puisqu'elle est liée directement non seulement à l'efficacité du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies, comme son titre l'indique, mais également parce qu'elle est liée à la survie de notre organisation, en tant qu'organisation intégrale, universelle et démocratique.



M. Maciel (Brésil)

Le Groupe des 18 n'avait pas pour mandat de traiter de la crise financière immédiate de l'Organisation, ainsi qu'il l'indique lui-même au paragraphe 8 de son rapport; toutefois, nous sommes tous très conscients de la façon dont cette question influe sur toutes les autres. Cela ressort à l'évidence du rapport du Groupe des 18. Par conséquent, nos délibérations sur cette question, outre qu'elles sont cruciales pour la structure et le modus operandi de l'Organisation à moyen et à long terme, auront également une influence directe sur le résultat de la crise financière actuelle. Nous espérons tous que ce sera une influence positive, et nous sommes convaincus que nous pouvons atteindre cet objectif, si nous parvenons à un accord par consensus - ou du moins un accord suffisamment large.

M. Maciel (Brésil)

Tenant compte de cela, ma délégation aborde ces délibérations avec souplesse et dans un esprit constructif. Nous serions même prêts à sacrifier certains de nos objectifs pour arriver à un tel accord. Nous sommes certains que cette approche n'est pas simpliste et nous croyons que de nombreuses délégations partagent ces sentiments et qu'elles feront toutes montre de la même flexibilité.

Nous sommes également d'avis que les Etats Membres ont déjà montré très clairement l'importance qu'ils attachent à ces questions. Nous ne pouvons pas, à ce stade, anticiper la conclusion finale à laquelle nous parviendrons au terme de nos délibérations mais si nous persistons dans une approche constructive et souple, nous apporterons la preuve de notre sens collectif des responsabilités et éviterons de tomber dans une impasse ou d'imposer à tous les autres les opinions de certains. Le climat serait plus favorable si les Etats Membres qui retiennent le versement de leurs quotes-parts et qui ne se sont donc pas acquittés de leurs obligations financières vis à vis de l'Organisation, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte, suivaient l'exemple donné par d'autres et s'acquittaient de leurs obligations afin de donner aux Nations Unies une certaine marge de manoeuvre et de dissiper certaines des incertitudes dans lesquelles nous nous trouvons actuellement.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur la portée et la procédure de nos délibérations. Deux documents essentiels sont à l'examen : le rapport du Groupe des 18 et la note du Secrétaire général, publiée sous la cote A/41/663. A mon avis, tout sujet qui ne figure pas dans l'un ou l'autre de ces documents ne devrait pas être examiné, car bien qu'il existe peut-être des domaines d'intérêt voisin, ce point est, à lui seul, déjà suffisamment complexe et vaste. Les recommandations qui ne font pas l'objet de graves controverses devraient être adoptées sans grand débat.

Après un examen minutieux du rapport du Groupe des 18, mon gouvernement est parvenu à la conclusion qui, j'en suis sûr, est partagée par la plupart ici, que le Groupe a accompli une tâche très difficile et même si elle n'est pas entièrement achevée, nous sommes tous redevables aux experts qui composaient ce groupe. En général, mon gouvernement est prêt à accepter la plupart des recommandations proposées, avec les ajustements techniques qui s'avéreraient nécessaires.

D'autre part, ces recommandations appellent sans aucun doute différentes réserves aux niveaux de précision, d'applicabilité et de validité. Certaines sont extrêmement vagues ou ne font que reprendre des recommandations précédentes, telles

M. Maciel (Brésil)

que les recommandations 20 et 30. D'autres sont trop spécifiques ou trop rigides, telle la recommandation 3 e). D'autres encore sont mal formulées, fondées sur des informations insuffisantes, ou partent d'hypothèses inadéquates, telle la recommandation 25 2) sur laquelle j'ai des doutes. Malgré ces lacunes, la conception générale du rapport et les bases qui ont servi à son élaboration sont solides et bien conçues.

La note du Secrétaire général, bien que de caractère général, contient certaines observations pertinentes qui méritent toute notre attention, notamment, son analyse des travaux du Groupe d'experts sur la procédure budgétaire qui coïncide avec notre propre évaluation dans la mesure où malgré l'absence d'accord final, nous sommes parvenus à une convergence de vues. Je ne veux pas entrer dans les détails à ce stade mais deux exemples méritent notre attention immédiate : la nécessité d'associer plus rapidement les Etats Membres au processus de programmation et de budgétisation, en tenant dûment compte des responsabilités du Secrétaire général; et l'introduction du concept de l'enveloppe budgétaire qui incluerait, avec certains ajustements dans la définition actuelle des ajouts, le montant des ressources disponibles pour couvrir les dépenses d'un exercice biennal. Ce dernier concept demande encore quelques améliorations, notamment en ce qui concerne la procédure touchant la détermination de l'enveloppe et le fonds d'urgence y afférant, mais l'accord de base existe.

Ma délégation ne juge pas toutefois que lorsqu'on examinera ce point, il soit approprié de se limiter aux trois variantes proposées par le Groupe des 18. Nous préfererions une base de discussion plus large, qui n'imposerait pas nécessairement de choisir l'une des trois variantes, choix que le Groupe des 18, lui-même, n'a pas pu faire. Une possibilité, par exemple, serait de combiner des éléments des deux premières variantes, avec certaines dispositions précises relatives à une division claire et appropriée des responsabilités entre le Comité des programmes et de la coordination et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, tout en maintenant les règles actuelles concernant le processus de prise de décision.

Je m'abstiendrai de faire des observations sur des recommandations précises car je crois que nous aurons la possibilité de le faire ultérieurement, soit à la Cinquième Commission, soit en séance plénière, lorsque ce point viendra de nouveau à l'examen. Je voudrais toutefois citer deux domaines mentionnés par le Groupe qui, à notre avis, devraient être examinés de très près afin de dissiper certains

M. Maciel (Brésil)

doutes qui, j'en suis sûr, sont partagés par d'autres délégations. Le premier point a trait aux recommandations qui concernent le PNUD et d'autres organisations subsidiaires relevant de l'ECOSOC et de l'Assemblée générale. Du fait des caractéristiques précises de ces organisations, certaines recommandations qui s'adressent essentiellement aux Nations Unies elles-mêmes mais qui leur sont applicables ne devraient faire l'objet d'un accord qu'après des consultations minutieuses entre toutes les parties directement intéressées. Il en va de même des recommandations qui proposent l'absorption, par ces organisations, d'activités actuellement conduites par d'autres. Le PNUD a déjà préparé un document officieux qui contient les commentaires de l'Administrateur au Secrétaire général et qui, j'en suis sûr, nous sera d'une grande utilité dans nos délibérations.

Le deuxième point a trait à la question du personnel. Le Groupe des 18 a consacré, à juste titre, beaucoup d'attention à cette question et a formulé 22 recommandations au chapitre approprié de son rapport, outre une recommandation, No 15, qui figure au chapitre consacré à la structure du Secrétariat mais qui a, toutefois, une incidence directe sur les questions relatives au personnel.

M. Maciel (Brésil)

Le Groupe des 18 s'est mis d'accord sur le besoin d'assurer des méthodes de recrutement plus équitables et plus sélectives pour améliorer les normes d'efficacité, de compétence, d'indépendance et d'intégrité du Secrétariat. Le Groupe a également conclu qu'une réduction des membres du personnel serait souhaitable et pourrait être obtenue sans dégradation du niveau actuel d'activités de programme des Nations Unies. Ces deux ensembles de recommandations, bien que distincts, visent le même objectif, notamment plus d'efficacité, de souplesse et de flexibilité de la part du Secrétariat.

Ma délégation appuie fermement ces objectifs et pense que ces recommandations, avec les ajustements nécessaires, devraient être adoptées et appliquées. Il y a toutefois un objectif général, que certains mentionnent clairement et que d'autres baptisent différemment : la réduction des dépenses sans discernement. Nous sommes préoccupés par le niveau atteint par le budget des Nations Unies, et ce n'est qu'au prix de grands sacrifices que mon pays s'acquitte de sa contribution. Nous ne pouvons pas accepter l'idée que cette préoccupation soit le facteur essentiel dans la décision d'altérer ou de restructurer le Secrétariat. Nous sommes donc d'accord avec les observations du Secrétaire général qui figurent au paragraphe 9 de ses notes, où il est dit que :

"Vouloir régler les difficultés financières de l'Organisation aux dépens des droits des fonctionnaires serait agir à très courte vue et courir à l'échec et l'ensemble du régime commun en subirait les conséquences." (A/41/663, par. 9)

Pour cette raison, nous avons de sérieuses réserves face à la formulation actuelle de la recommandation 61.

En conclusion, je voudrais ajouter que ma délégation est d'avis que le rapport du Groupe des 18 devrait être considéré comme une mesure initiale et importante pour les réformes à entreprendre en vue de renforcer les Nations Unies et de donner à l'Organisation une structure plus compacte et une base plus adéquate pour ses opérations. L'Assemblée générale doit maintenant adopter une deuxième mesure cruciale. Elle doit arriver à un accord qui permette de concrétiser ces recommandations. La troisième étape et les étapes subséquentes consisteraient à mettre en oeuvre toutes les décisions et à élaborer les divers examens, études et rapports qui seront nécessaires. Cette tâche exigera l'attention constante de l'Assemblée générale au cours des prochaines années et représentera un lourd

M. Maciel (Brésil)

fardeau pour le Secrétaire général. Cependant, nous sommes convaincus qu'avec toutes les qualifications qui le caractérisent et l'appui des Etats Membres renforcé par son nouveau mandat, il pourra continuer de mener à bien cette tâche, faisant preuve d'une énergie renouvelée, au bénéfice de l'Organisation. Mais tout accord auquel nous pourrions parvenir et tous les efforts du Secrétaire général ne serviraient de rien si les Etats Membres ne se sentent pas liés par la Charte et par les engagements financiers qui en découlent.

M. PETROVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, féliciter très sincèrement M. Pérez de Cuéllar à l'occasion de sa nomination à l'unanimité pour un deuxième mandat comme Secrétaire général des Nations Unies. Nous voulons exprimer notre espoir et notre confiance que M. Pérez de Cuéllar, dans l'exercice des fonctions qui lui ont conférées par la Charte, continuera à rehausser le rôle et l'efficacité de l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, de préserver l'humanité du fléau de la guerre et d'améliorer les conditions économiques, sociales et humanitaires de la vie des peuples de la planète.

Etant donné la structure actuelle complexe et, à bien des égards, contradictoire et interdépendante des relations internationales, l'Organisation des Nations Unies est l'élément incontournable sans lequel il est impensable de canaliser les activités diverses et d'unir les efforts des Etats pour maintenir la paix sur terre pour la génération actuelle et pour les générations futures. Au cours des dernières années, en dépit de leurs faiblesses et de leurs carences, les Nations Unies ont démontré qu'elles pouvaient contribuer de façon significative à prévenir la guerre nucléaire, à freiner la course aux armements et au développement de la coopération dans différents domaines entre les Etats.

Le rôle et le sens des Nations Unies à l'époque nucléaire et spatiale sont d'autant plus importants que l'enjeu est la vie même de la civilisation. Pendant cette période historique pour l'humanité, on ressent de façon plus nette la nécessité d'une réflexion nouvelle, la nécessité de tenir pleinement compte des réalités contemporaines et de considérer la paix comme la valeur suprême. Le sens fondamental de cette nouvelle tendance politique est que, reconnaissant l'unité et la diversité du monde contemporain où les Etats et les peuples partagent une

M. Petrovsky (URSS)

destinée commune, il y a néanmoins un besoin d'actions fermes et responsables pour assurer le triomphe de la raison et du réalisme, un besoin de réaffirmer les bases de la démocratie et de créer un système qui assure une vie dans la justice et la sécurité sur cette planète.

La réforme de la pensée politique se fonde sur des événements positifs qui se produisent aujourd'hui. Depuis plus d'un an qu'il est en vigueur, le moratoire soviétique unilatéral sur les explosions nucléaires crée des conditions favorables au lancement du processus de limitation concrète des méthodes de guerre. La rencontre imminente, à Reykjavik, du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste d'Union soviétique, Mikhaïl Sergevich Gorbatchev, et du Président des Etats-Unis, Ronald Reagan, doit donner un nouvel élan aux grandes questions de la cessation de la course aux armements et, surtout, de la course aux armements nucléaires.

M. Petrovsky (URSS)

Le succès de la Conférence de Stockholm, la signature à Vienne de conventions qui jettent les bases d'un régime international pour le développement sûr de l'énergie nucléaire, les progrès accomplis dans le domaine de l'interdiction des armes chimiques, l'examen fructueux, dans le cadre de la Conférence de Genève, de la Convention interdisant la guerre bactériologique, voilà autant d'éléments qui témoignent du rôle positif et exceptionnel que joue, dans l'affirmation de cette nouvelle pensée politique, la diplomatie multilatérale. Les forums multilatéraux ne remplacent pas mais bien au contraire renforcent la diplomatie bilatérale et sont un instrument irremplaçable permettant aux Etats d'agir collectivement.

A cet égard, l'Organisation des Nations Unies joue un rôle particulier, car elle ne représente pas simplement la somme des Etats qui en sont Membres; elle constitue également un nouvel élément qualitatif dans le système des relations internationales. Elle représente un centre unique permettant aux Etats de coordonner leur action pour réaliser des objectifs auxquels aspire l'humanité tout entière. L'Organisation occupe une place particulière pour favoriser la sagesse collective et la bonne volonté de la communauté internationale. C'est pourquoi nous avons le plus grand respect pour l'Organisation des Nations Unies et considérons que s'il importe de la protéger, il importe encore plus d'en assurer le renforcement et le développement.

Dans la situation actuelle, des occasions nouvelles et favorables s'offrent d'utiliser l'autorité collective de l'Organisation des Nations Unies pour édifier un monde plus juste et plus sûr pour tous les peuples. Il en a été beaucoup question au cours du débat général qui vient de se terminer aujourd'hui.

L'examen concret des nombreux problèmes brûlants dont la session est saisie exigera de tous les Etats bonne volonté et bon sens afin que leurs déclarations puissent être suivies d'effet. La tâche de l'Organisation des Nations Unies est de contribuer à surmonter les tendances négatives à l'affrontement qui se sont accrues ces dernières années, de préparer le terrain pour l'arrêt de la course aux armements nucléaires sur la Terre et d'empêcher son extension à l'espace afin de limiter de façon générale le risque de guerre et d'établir la confiance en tant qu'élément inhérent aux relations entre les Etats.

L'Organisation des Nations Unies a une responsabilité encore plus lourde dans la création d'un système général de paix et de sécurité internationales englobant les systèmes militaire, politique, économique et humanitaire. Nous sommes



M. Petrovsky (URSS)

convaincus que la création d'un tel système répond aux intérêts de tous les Etats. Les bases proposées pour la sécurité de tous s'harmonisent avec les principes de la Charte des Nations Unies et doivent contribuer à leur mise en oeuvre compte tenu des conditions nucléaires et spatiales propres à notre temps. L'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle constructif en tant que principal architecte d'un système général de sécurité mais également en tant que principal garant de son fonctionnement dans le monde dénucléarisé de demain. Il faut comprendre qu'il n'y a d'autre option que le chaos dans les relations internationales, la vulnérabilité des Etats livrés à l'arbitraire et au règne sans partage de la force.

L'Union soviétique, comme tous les pays attachés aux buts et principes de la Charte, s'inquiète gravement des efforts faits ces derniers temps pour amoindrir le rôle de l'Organisation des Nations Unies, par ceux qui s'intéressent davantage à leurs intérêts égoïstes qu'aux objectifs de l'humanité, qui remplacent la méthode multilatérale de solution des problèmes internationaux au profit de efforts unilatéraux tendant à dicter à des Etats souverains leur volonté en utilisant leur puissance économique et militaire.

En effet, au lieu de créer les conditions indispensables aux activités de l'ONU, conformément aux accords internationaux existants, ils créent des obstacles au fonctionnement normal des missions des Etats accrédités auprès de l'Organisation, prennent des mesures illégales pour lever les privilèges et immunités des représentants d'Etats Membres de l'ONU et exigent arbitrairement la réduction des personnels des missions de ces pays. Ils ne reculent pas devant des manoeuvres financières pour orienter les activités de l'ONU dans le sens qui les arrange. Il nous semble que l'on ne peut analyser qu'ainsi les efforts arbitraires visant à fixer unilatéralement le montant de telle ou telle contribution au budget de l'ONU.

Toutefois, il est clair que les efforts tendant à saper l'ONU, à obliger les Etats qui en sont Membres à suivre docilement la politique qui leur est imposée, sont voués à l'échec.

La majorité des orateurs qui sont intervenus dans le débat général ont indiqué que la crise financière actuelle de l'ONU n'était qu'une crise politique, et ont demandé que soient renforcées l'autorité et l'efficacité de notre organisation.

M. Petrovsky (URSS)

A cet égard, on a accordé beaucoup d'attention à la remise en ordre, sur le plan financier et administratif, des activités de l'ONU. L'Union soviétique a une attitude particulièrement responsable s'agissant de l'amélioration de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, notamment dans le domaine administratif et budgétaire, étant donné le rôle qu'elle lui reconnaît dans les affaires internationales. Dans la réponse du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste d'Union soviétique, Mikhaïl S. Gorbatchev, à l'appel pressant du Secrétaire général de l'ONU, on pouvait lire :

"L'Union soviétique accorde depuis toujours une grande importance à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument essentiel pour lutter pour la paix et la sécurité internationales. A cet égard, elle part du principe que les tâches fondamentales qui sont celles de l'ONU ne peuvent être accomplies que sur la base du strict respect de la Charte et d'une solide assise budgétaire et administrative de l'Organisation.

Dans le même temps, l'Union soviétique n'essaie pas d'utiliser les difficultés financières de l'ONU pour exercer sur elle des pressions politiques ou d'en paralyser les activités."

Dans les faits, l'Union soviétique montre qu'elle est prête à participer de façon constructive à la recherche des moyens permettant de surmonter les difficultés que connaît actuellement l'Organisation des Nations Unies. Pour répondre à la demande du Secrétaire général de l'ONU à propos de la crise financière actuelle de l'Organisation, l'Union soviétique a accéléré le versement de sa contribution et, à ce jour, elle a payé intégralement sa contribution pour 1986 au budget régulier et au titre du financement des forces armées de l'ONU; elle a également offert une contribution volontaire de 10 millions de dollars, versés au compte spécial destiné à surmonter les difficultés financières de l'Organisation des Nations Unies.

Souhaitant voir l'efficacité de l'ONU s'accroître, les économies se multiplier et les dépenses improductives se limiter, l'Union soviétique, lors de la quarantième session de l'Assemblée générale, s'est prononcée pour la création d'un groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies et a pris une part active à ses travaux.

M. Petrovsky (URSS)

A notre avis, les résultats de l'activité du Groupe sont, dans l'ensemble, positifs. La majorité des recommandations qu'il a mises au point peuvent servir de base à des mesures pratiques efficaces permettant de rationaliser les travaux des Nations Unies et d'accroître son efficacité ainsi que ses économies. Les recommandations visant à limiter la quantité et la durée des séances des organes des Nations Unies et à réduire le volume de la documentation, et le reste, nous paraissent utiles. Tout aussi utiles nous paraissent les recommandations tendant à étudier la structure du Secrétariat afin de le simplifier et de l'alléger et d'améliorer la coordination entre les différents services, notamment dans les domaines sociaux et économiques. A notre avis, la recommandation tendant à réduire l'effectif des Nations Unies de 15 p. 100 et le nombre de hauts fonctionnaires de 25 p. 100 revêt une grande importance.

Naturellement, il faut faire en sorte que la mise en oeuvre de ces recommandations se déroule sous le strict contrôle de l'Assemblée générale et ne porte pas préjudice aux activités des Nations Unies dans les orientations fondamentales définies dans sa Charte.

En même temps, il convient de signaler que certaines questions examinées par le Groupe n'ont pas été résolues et tout un ensemble de questions étaient même en dehors de son mandat. Ainsi, en particulier, le Groupe n'a pas pu se mettre d'accord sur le problème très important de la réorganisation du processus de planification et d'établissement du budget des Nations Unies pour garantir une efficacité maximale dans l'utilisation des ressources dont dispose l'Organisation et pour empêcher une augmentation injustifiée des dépenses de l'Organisation.

Il faut également remarquer que, dans le rapport du Groupe des 18, on trouve un ensemble de recommandations qui n'ont pas fait l'objet d'accord, ce qui à notre avis, est tout à fait inacceptable. Ainsi, le Groupe a inclus dans le rapport une recommandation qui n'a pas été acceptée et selon laquelle au moins 50 p. 100 des ressortissants de tout Etat fonctionnaires au Secrétariat devraient avoir des contrats permanents. On ne peut que qualifier cette recommandation de cynique et ayant pour but de renforcer la surreprésentation au Secrétariat des ressortissants d'un groupe d'Etats et d'accroître encore la sous-représentation d'un autre groupe. Une telle attitude, nous en sommes convaincus, est contraire aux buts et principes des Nations Unies, et on comprendra que nous rejetons tout à fait ce genre de recommandation. Il y a aussi d'autres recommandations concernant le

M. Petrovsky (URSS)

personnel qui, au fond, font obstacle à l'application du principe de la répartition géographique équitable des fonctionnaires du Secrétariat. De l'avis de la délégation soviétique, les recommandations relatives au personnel doivent être renvoyées pour examen approfondi à la Commission de la fonction publique internationale.

De façon générale, néanmoins, la délégation soviétique est prête à appuyer la majorité des recommandations du Groupe, après que celles-ci auront été précisées et explicitées à la Cinquième Commission.

En terminant, la délégation de l'URSS tient à souligner que les activités du Groupe des 18 ont constitué une étape importante dans l'amélioration du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental et de l'appareil exécutif des Nations Unies. L'importance de cet objectif, à la réalisation duquel le Secrétaire général des Nations Unies oeuvre personnellement depuis maintenant cinq ans, est soulignée dans sa note datée du 1er octobre 1986 sur cette question.

Dans sa déclaration au cours du débat général, un membre du Bureau politique du Comité central du Parti communiste et Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, Edouard Chevardnadzé, a rappelé ce qui suit :

"Les Nations Unies sont sur le point de connaître des changements substantiels. Il est impossible de restructurer les relations entre Etats sans procéder à l'analyse des réalités, qui ont changé." (A/41/PV.6, p. 62)

Dans les activités des Nations Unies, beaucoup de questions non résolues se sont accumulées. Pour plusieurs de ces problèmes qui se sont accumulés dans les activités quotidiennes, il faudrait tenir des consultations spéciales auxquelles participeraient toutes les parties intéressées. A notre avis, un tel examen contribuerait à renforcer l'Organisation et à créer les conditions indispensables à la solution des problèmes internationaux complexes d'aujourd'hui. Il est temps de mettre en oeuvre tous les mécanismes dont disposent les Nations Unies et d'utiliser tous ses droits dans l'intérêt du renforcement de la paix et de la sécurité de tous les Etats. La délégation de l'Union soviétique est prête à coopérer de façon constructive avec toutes les parties intéressées pour engager le dialogue approprié.

La séance est levée à 17 h 30.